

A black and white photograph showing a close-up of a person's hand resting on the front wheel of a wheelchair. The person is wearing a jacket. The background is blurred, suggesting an outdoor setting.

# RENDRE LE MONDE PLUS ACCESSIBLE À TOUS LES PMR\*

\* Personne à Mobilité Réduite

# PROBLÈME



Aujourd'hui

**+ 1,6 Milliard**

de Personnes à Mobilité Réduite (PMR) dans le monde ne peuvent pas vivre normalement



En France

**+800.000 IMMEUBLES**

ne sont pas accessibles de la voirie

**+400.000 LOGEMENTS**

avec balcons ou terrasses sont occupés par des PMR

# MARCHE



Près d'un milliard de personnes concernées dans l'OCDE

Le marché total adressable:

- 10 Mds€ dans le monde
- 500 M€ en France



Prix moyen d'une rampe d'accès  
PMR sur mesure : 1.500 €

# SOLUTION

## Une approche nouvelle des rampes sur mesure



### FIBRE DE VERRE

- Matériau innovant et léger
- Facilement configurable
- Adapté à tous les environnements
- Financièrement compétitif



### UN PROCESSUS UNIQUE ET MAÎTRISÉ

- Réalisation sur-mesure de qualité industrielle
- Temps de conception et de réalisation inférieur à 2 semaines



### LE CONFIGURATEUR 2.0

- Modélisation totale du processus de prise de mesure, de commande, de fabrication et de livraison

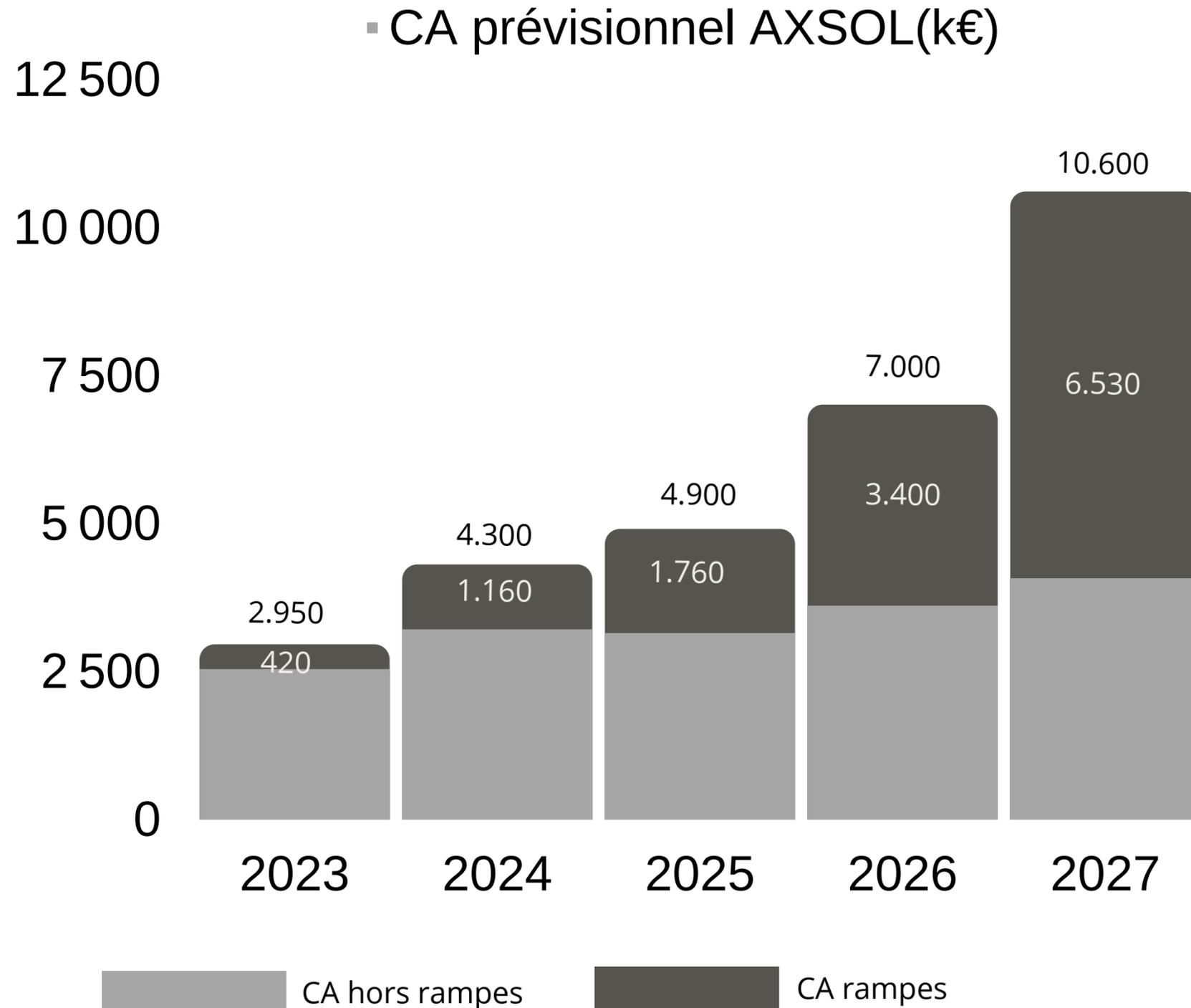
**Pour permettre à tous de configurer facilement une rampe d'accès PMR sur-mesure en quelques clics**

# Exemples de rampes de seuils et d'accès bâtiment



# CONCURRENCE

	 <small>maçon/menuisier</small>	 <small>(France)</small>	 <small>(France)</small>	 <small>(USA)</small>	 <small>(France)</small>
Personnalisation simple et rapide	✓				✓
Adaptable à toutes les situations	✓		✓		✓
Facile à installer sans travaux			✓	✓	✓
Facile à retirer			✓		✓
Prix	✓				✓
Conseil réglementaire et qualité usage		✓	✓		✓



## HYPOTHESES

14,5 M de logements avec terrasses ou balcons (T/B)  
*400.000 habités par PMR avec T/B non accessibles*

15 M d'immeubles en France  
*800.000 ont des halls non accessibles de la voirie*

## LE MARCHÉ POTENTIEL FRANCE

180.000 rampes Balcon/Terrasses	125 M€
150.000 rampes d'accès bâtiment	<u>375 M€</u>
	<b>500 M€</b>

# ROADMAP



# L'EQUIPE





**MERCI !**

## **CONTACT**

Adresse : 45 avenue Georges Politzer  
78190 Trappes - France

Tel : +33 6 85 01 04 56

email : [jean-paul.mignard@axsol.fr](mailto:jean-paul.mignard@axsol.fr)



[Jean-Paul MIGNARD](#)



**AXSOL**

[www.axsol.fr](http://www.axsol.fr)

**Document d'informations certifiées**  
**20/12/2023**

# Disclaimer

Cette émission d'actifs numériques par la société VAULT SAS est exécutée en vue de leur utilisation contre un bien ou service de la Société XXX via sa page "Boutique" sur la Plateforme opérée par la société Kriptown SAS et d'une cotation en euro sur le marché secondaire sur la Plateforme opérée par la société Kriptown SAS. Cette opération est donc soumise aux Conditions Générales de la société Kriptown SAS, consultables sur son site internet ([CGU Kriptown](#)).

## Description de l'opération et des droits liés aux actifs numériques

La campagne réalisée sur la Plateforme opérée par la société Kriptown SAS correspond à une opération de souscription d'actifs numériques. À la fin de la période de souscription des actifs numériques, l'Émetteur VAULT SAS vous distribuera de manière définitive les actifs numériques que vous avez préalablement souscrits. Le droit d'usage de vos actifs numériques est de la responsabilité de l'Émetteur qui, en relation avec la Société XXX, se chargera de vous distribuer le(s) bien(s) ou service(s) en question lors de l'utilisation de vos actifs numériques via votre interface dédiée à l'adresse <https://www.kriptown.com/fr/shop>.

actifs numériques via votre interface dédiée à l'adresse <https://www.kriptown.com/fr/shop>.

Cette émission d'actifs numériques pourra permettre à l'Émetteur de financer sa participation à l'augmentation de capital de la Société XXX afin de renforcer les fonds propres de cette dernière.

Le présent document a pour objectif de vous donner le plus d'informations possible sur la Société XXX dont les produits et services de vos actifs numériques sont rattachés.

Les actifs numériques émis sont des jetons au sens de l'article L.54-10-1, 1° du Code monétaire et financier. Il s'agit, au sens des articles L. 552-1 et L. 552-2 du Code monétaire et financier, de biens incorporels représentant, sous forme numérique, un ou plusieurs droits pouvant être émis, inscrits, conservés ou transférés via la Plateforme au moyen d'un dispositif d'enregistrement électronique partagé (blockchain) permettant d'identifier, directement ou indirectement, le propriétaire desdits biens. Les actifs numériques émis ne sont pas des instruments financiers et ne font pas partie de la liste de l'article L. 211-1 du Code monétaire et financier. Ils ne sont pas non plus des bons de caisse au sens de l'article L. 223-1 du Code monétaire et financier.

En achetant des actifs numériques de l'opération, vous devenez détenteurs d'actifs numériques, des jetons vous donnant un droit d'usage défini dans le point 4. de ce whitepaper.

### **AVERTISSEMENT**

*Investir dans des actifs numériques présente des risques de perte en capital.*

*Le capital investi est non garanti. Tout investissement peut entraîner une perte partielle ou totale du capital.*

*Le processus de sélection des sociétés mis en place, l'accès à la page boutique et la présence d'un marché secondaire sont notamment là pour vous prémunir d'une partie de ces risques, mais l'évolution d'une société et de la cotation des actifs numériques ne sont jamais prévisibles. Le cours des actifs numériques peut être soumis à une forte volatilité. Il vous appartient donc de prendre votre décision d'investissement en toute connaissance de cause.*

*Il est conseillé de n'investir qu'une faible partie de son patrimoine en actifs numériques.*

# Table des matières

## 1. Informations générales

- Nom de la société
- Forme sociale de l'entreprise
- Mandataires sociaux
- Siren
- Capital social
- Siège social
- Date de création
- Actifs

## 2. Données financières

- Capital social & répartition
- Engagements capitalistiques
- Tableau détaillé des produits et charges
- Tableau détaillé des actifs et passifs

## 3. Besoin de fonds propres

- Valorisation retenue
- Méthode de valorisation détaillée
- Historique des levées de fonds

## 4. Emission d'actifs numériques

- Montant Min (SoftCap) et Max souhaités (HardCap)
- Déroulement de l'opération
- Prix d'émission d'un actif numérique
- Droit d'usage rattaché aux actifs numériques
- Modalités d'usage des actifs numériques
- Liquidité

## 5. Validations

- Expert comptable
- Avocat

# 1. Informations générales

Nom de la société	AXSOL
Forme sociale de l'entreprise	Sarl
Mandataires sociaux	Jean-Paul MIGNARD
Commissaire aux comptes	n.a
SIREN	528 697 162
Capital social (€)	200.000 €
Adresse du siège social	3 rue des Peupliers 78450 Chavenay
Date de création	2 décembre 2010
Actifs (brevets, marques, propriété intellectuelle/industrielle, site internet, logiciel etc.)	sites internet Axsol, Axsol Location, Axsol Export, boutique Axsol marque Axsol

## 2. Données financières

### Capital social (€) & répartition :

200.000 € répartis:

- Jean Paul MIGNARD 60%
- Danièle OULE-MIGNARD : 40%

### Engagements capitalistiques (BSA Air,BSPCE, Promesse de cession, work for equity, etc.) :

aucun

## 2. Données financières

### Tableau détaillé des produits et charges

Dernière année fiscale clôturée

CARGES (hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
CARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achat de marchandises	1 146 299	1 240 132	Ventes de marchandises	2 181 596	2 122 641
Variation de stock (marchandises)	-48 464	1 828	Production vendue (biens et services)	282 190	172 812
Achat d'approvisionnement	119 978	7 079	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	720 781	696 404	Subventions d'exploitation	20 667	14 000
Impôts, Taxes et versements assimilés	22 839	28 479	Autres produits	18 295	119 634
Remunération du personnel	528 340	415 238	Produits financiers	41 595	24
Charges sociales	141 696	129 003			
Dotations aux amortissements	47 049	40 049			
Dotations aux provisions	3 227	3 669			
Autres charges	1 357	4 154			
Charges financières	106 532	3 771			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 789 634</b>	<b>2 569 806</b>	<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 544 343</b>	<b>2 429 111</b>
CARGES EXCEPTIONNELLES (II)	1 795	8 720	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	7 483	27 758
IMPOT SUR LES BENEFICES (III)	-1 620	-1 647			
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III)</b>	<b>2 789 809</b>	<b>2 576 879</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II)</b>	<b>2 551 826</b>	<b>2 456 869</b>
BENEFICE OU PERTE	-237 983	-120 010			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 551 826</b>	<b>2 456 869</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 551 826</b>	<b>2 456 869</b>

En complément du bilan comptable 2022 de la société AXSOL, nous souhaitons porter à votre connaissance les éléments complémentaires suivants:

Le résultat net AXSOL 2022 s'élève à ..... <237 982> €

Il inclut le mali de fusion avec la société AMODI ..... <101 384> €

Ainsi que le résultat d'exploitation 2022 de la société AMODI ..... <117 632> €

Le résultat propre de la société AXSOL pour 2022 est donc de ..... <18 966> €

## 2. Données financières

**Tableau détaillé des actifs et passifs**  
Dernière année fiscale clôturée

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles			0		Capital	200 000	200 000
- Fond commercial			0		Ecarts de réévaluation		
-Autres	19 648	19 192	456		Réserves:		
Immobilisations corporelles	394 694	298 995	95 699	91 589	- Réserve légale	20 000	20 000
Immobilisations financières	3 280		3 280	2 280	- Réserves règlementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>417 622</b>	<b>318 187</b>	<b>99 435</b>	<b>93 869</b>	- Autres	56 514	56 515
Actif circulant					Report à nouveau	-468 959	-348 949
Stocks et encours (autres que marchandises)	65 000		65 000		Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-237 983	-120 010
Marchandises	376 713		376 713	304 956	Provisions règlementées		
Avances et acomptes versés sur commandes	33 998		33 998	400	<b>TOTAL I</b>	<b>-430 428</b>	<b>-192 444</b>
			0		Provisions sur risques et charges (II)	0	0
Créances			0		Dettes		
Clients et comptes rattachés	186 476	915	185 561	382 790	Emprunts et dettes assimilées	686 805	647 708
Autres	59 273		59 273	40 640	Avances et acomptes recus sur commandes	79 299	59 785
Valeurs mobilières de placement			0		Fournisseurs et comptes rattachés	444 203	393 184
Disponible (autres que caisse)	143 567		143 567	221 066	Autres	213 427	181 304
Caisse			0		<b>TOTAL III</b>	<b>1 423 734</b>	<b>1 281 981</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>865 027</b>	<b>915</b>	<b>864 112</b>	<b>949 852</b>	Produits constatés d'avance (IV)	4 918	4 704
Charges constatées d'avance (III)	34 677		34 677	50 520			
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>1 317 326</b>	<b>319 102</b>	<b>998 224</b>	<b>1 094 241</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>998 224</b>	<b>1 094 241</b>

# 3. Besoin de fonds propres

## Valorisation retenue (€) pour l'entrée au capital de l'émetteur :

3 000 000 premoney

## Méthode de valorisation détaillée (DCF, VC, Scorecard, etc.) :

Moyenne basse des évaluations proposées par des investisseurs de notre réseau, et suite à l'évaluation pondérée de Earlymetrics

## Historique des levées de fonds :

aucune

## 4. Emission d'actifs numériques

Montant minimum (Softcap) souhaité (€)	100 000
Montant maximum (Hardcap) souhaité (€)	400 000
Date de début de l'opération	04/12/2023
Date de fin de l'opération	01/04/2024
<b>Prix d'émission (€) d'un actif numérique (jeton)</b>	<b>10,00 €</b>

### Droit d'usage rattaché aux actifs numériques

Quatre tokens vous donnent le droit à une casquette Axsol

### Modalités d'usage des actifs numériques

Les actifs numériques sont utilisables uniquement via la page <https://www.kriptown.com/fr/shop>. Une fois utilisé vous recevrez le produit ou le service associé par e-mail.

### Liquidité

Conformément à l'article 3.8.5 des CGU de Kriptown, l'Emetteur se réserve la possibilité de racheter des actifs numériques pour favoriser la liquidité de ces derniers. Ils seront achetés via un « ordre à la meilleure limite », le prix sera donc défini par le carnet d'ordres déjà en place.

# 5. Validations

# Validation Expert-comptable



## RAPPORT SUR L'EXAMEN DU « DOCUMENT CERTIFIÉ » DE LA SOCIÉTÉ AXSOL EFFECTUÉ SUR LA BASE DE PROCÉDURES CONVENUES

Fait à Paris, le 08 novembre 2023

A Monsieur le Président de la Société par actions simplifiée VAULT,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons mis en œuvre les procédures convenues, indiquées ci-dessous, relatives à la vérification de la régularité formelle des données financières de la Société à responsabilité limitée AXSOL, société immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 528 697 162, présentée dans le « Document certifié », section n°2 « Nos Données financières » ci-annexée. Notre examen a été effectué conformément aux dispositions de la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission d'examen d'informations sur la base de procédures convenues (NP 4400). Les procédures suivantes ont été mises en œuvre dans le seul but de vous aider à apprécier la régularité formelle des données financières présentes dans le « Document certifié » au regard des comptes annuels :

- Les comptes annuels 2022 de la société AXSOL établis par un Cabinet d'Expertise Comptable, nous ont été fournis par Monsieur Arnaud Mournetas, Président de la société par actions simplifiée VAULT ;
- Nous avons comparé les montants présentés dans le « tableau détaillé des produits et charges (exercice 2022) » établi par la SARL AXSOL aux montants présents dans le compte de résultat des comptes annuels 2022 ;
- Nous avons obtenu et vérifié l'équilibre du « tableau détaillé des actifs/passifs (exercice 2022) » établi par la SARL AXSOL et avons comparé les montants au bilan des comptes annuels 2022 ;
- Nous avons vérifié que le résultat présenté dans le « tableau détaillé des produits et charges (exercice 2022) » correspondait à celui repris dans le « tableau détaillé des actifs/passifs (exercice 2022) ».

Les travaux effectués nous conduisent aux constats suivants :

- Les vérifications mentionnées au point 2 n'ont pas révélé d'erreurs ou d'omissions ;
- Les vérifications visées au point 3 n'ont pas révélé d'anomalies ;
- La réciprocité du résultat entre les deux tableaux a été vérifiée.

Compte tenu du fait que les procédures mentionnées ci-dessus ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ni une mission de présentation de comptes, nous ne donnons aucune assurance sur la régularité et la sincérité des informations financières qui nous ont été transmises au 06 novembre 2023, qu'il s'agisse de données historiques ou prévisionnelles. De même, nous ne pouvons vous donner l'assurance que toutes les anomalies qui auraient pu être décelées par la mise en œuvre de procédures complémentaires ou par un audit, un examen limité ou une mission de présentation des comptes de l'entité ont été identifiées. Notre rapport n'a pour seul objectif que celui indiqué dans le premier paragraphe. Ce rapport ne concerne que les rubriques de comptes et les éléments mentionnés ci-dessus et ne s'étend pas aux comptes annuels, intermédiaires ou consolidés de la Société à responsabilité limitée AXSOL pris dans leur ensemble.

Jonathan DARMON  
Expert-Comptable  
Et Commissaire Aux Comptes

**Liste des annexes :** **Annexe 1 :** Extrait du Document certifié de AXSOL (section 2 : Nos Données financières)  
**Annexe 2 :** Comptes annuels 2022 AXSOL

# Validation Avocat

1

M<sup>r</sup> **Jaume BOSTFFOCHER**  
11 boulevard de Sébastopol  
75001 PARIS  
Tél: +33 7 82 32 14 86  
email: bostffocher.jaume@avocat-conseil.fr

**VAULT, SAS**  
à l'attention de  
M. Arnaud MOURNETAS  
13 rue Mademoiselle  
75015 PARIS

Paris, le 14 novembre 2023,

**Objet : Validation du « Document Certifié » établi par la société AXSOL**  
Par courriel

Monsieur le Président,

vous m'avez sollicité afin d'examiner les informations juridiques et légales figurant sur le Document Certifié établi, dans le cadre d'une émission d'actifs numériques réalisée sur la plateforme KRIPTOWN, par la société AXSOL, société à responsabilité limitée au capital de 200.000 euros, sise 3 rue des Peupliers - 78450 CHAVENAY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du greffe du Tribunal de commerce de la ville de VERSAILLES sous le numéro d'identification unique 528 697 162 (ci-après la « Société »). Mon examen a porté sur les éléments ci-après :

- la Société a été constituée le 23 novembre 2010 et immatriculée le 2 décembre 2010 ;
- le capital social est fixé à 200.000 euros, il est divisé en 2.000 parts sociales, intégralement libérées, de cent euros de valeur nominale chacune ;
- le capital social est réparti entre 2 associés, M. Jean-Paul MIGNARD (à hauteur de 60%) et Mme Danièle OULE épouse MIGNARD (à hauteur de 40%) ;
- M. Jean-Paul MIGNARD a été nommé Gérant sans limitation de durée à la constitution de la société ;
- les statuts et l'extrait K-BIS sont à jour des différents événements sociaux intervenus depuis la création de la Société ;
- la Société est titulaire de la marque figurative « Axsol vers un monde accessible », déposée auprès de l'INPI en date du 7 juin 2023 dans les classes 7, 10, 37 et 39 ; et
- La Société exploite les noms de domaine axsol.fr, boutique.axsol.fr, axsol-location.com et axsol-export.eu et les sites internet y étant liés.

Aussi, je vous confirme que ces éléments sont conformes aux énoncés du Document Certifié et ne présentent pas de discordances avec ce dernier.

Le Document Certifié reflète avec sincérité la situation juridique et sociale actuelle de la Société et n'appelle pas d'autres observations particulières.

Je reste à votre disposition pour évoquer ce dossier et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

  
Jaume BOSTFFOCHER,  
Avocat à la Cour